



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1114 du 22 juin 2017, renouvelant l'approbation de la substance active pendiméthaline conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique PROWL

de la société **BASF FRANCE SAS**
numéro de dossier **n°2018-1232**

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit PROWL dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active pendiméthaline,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 août 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	PROWL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX, FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	330 g/L - pendiméthaline
Numéro d'intrant	8400521
Numéro d'AMM	8400521
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales d'arrivée à échéance

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/08/2018
Date limite pour la vente et la distribution	28/02/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	28/02/2020

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2016-2734 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 14 AOUT 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)